



Association de prestation de services

Par **Squ36**, le **31/03/2009** à **12:31**

Bonjour à tous.
J'ai un projet en tête que j'aimerais concrétiser, mais j'ai besoin de quelques conseils en droit au préalable. Je suis actuellement étudiant en informatique, et afin de me constituer une source de revenus, je souhaiterais devenir prestataire de services en développement informatique (conception logicielle/internet).
Cependant, une association loi 1901 ne me permet pas de profiter des revenus des prestations offertes. Quelle serait donc la solution la plus avantageuse, et quelles seraient les contraintes associées au niveau des impôts et taxes ?
J'ai entendu parler de micro-entreprise, d'auto-entrepreneuriat, et d'EURL, ainsi que de la légende des "associations à but lucratif" qui en fait n'existent pas.
Je me demandais donc s'il serait possible d'obtenir des conseils sur le statut à choisir, les démarches à effectuer, ...
Merci d'avance
Romain